



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION N° 2024-05-067-DGS

Nomenclature : 3.1.1.2

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SARL SAINT JEAN

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 15 mai 2024

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à M. LESPADE
Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme CORRIHONS	procuration	à Mme PICAT
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

ABSENTS EXCUSÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER

SECRETARIE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire rappelle que la Commune envisage d'acquérir auprès de la SARL SAINT JEAN les parcelles cadastrées section AD n°1136, 1138, 1142, et 1147 d'une superficie totale de 1 533m² pour un prix de 1€ (un euro). Monsieur le Maire souligne que ces parcelles constituent l'emprise de l'entrée de la rue Gérard Philippe, et qu'il convient de régulariser la situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,



Vu le courrier de la SARL Saint Jean en date du 10 mai 2023 proposant à la Commune la cession des parcelles cadastrées AD n°1136, 1138, 1142, et 1147 d'une superficie totale de 1 533m² pour un prix de 1€ (un euro)

DELIBERE

DECIDE d'acquérir auprès de la SARL Saint JEAN les parcelles cadastrées section AD n°1136, 1138, 1142, et 1147 d'une superficie totale de 1 533 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 1 € (un euro)

DIT que ces parcelles feront l'objet d'un classement d'office dans le domaine public communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

